

Chèque de caution+prêt à taux 0

Par natacha, le 12/09/2009 à 10:14

Bonjour

Je sollicite vos conseils car je viens d'obtenir un prêt à taux 0 dans le cadre d'amélioration du logement (bouquet de 2 travaux, changement des fenêtres et pose d'un insert). Il est prévu que le règlement du solde à l'issue de la pose des fenêtres soit fait directement par notre banque à réception du formulaire "facture", mais la société prestatrice exige un chèque de caution de notre part. En a t-elle le droit alors qu'ils ont l'assurance d'être payé, de plus il s'agit d'une demande verbale de leur comptable.

Merci de vos réponses. Cordialement.

Nathalie